

Contribution aux travaux des organisations internationales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1956)**

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

V. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le CICR a suivi attentivement les travaux de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales dans tous les champs d'action communs, notamment dans le cadre des grandes actions d'urgence en Hongrie et pendant le conflit de Suez, qui ont fait l'objet des relations figurant en tête du présent Rapport.

Nous reproduisons, ci-dessous, un large extrait du message diffusé le 8 mai 1956¹ par le Secrétaire général des Nations Unies, qui souligne le caractère universel de l'institution de Genève :

En qualité de secrétaire général des Nations Unies, j'attache une grande importance au rôle capital joué par la Croix-Rouge — CICR et Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge dont les membres groupent plus de 100 millions d'hommes, de femmes et de jeunes gens dans 74 pays — organisation qui met en pratique dans son travail quotidien la conception de la dignité et la valeur de la personne humaine consacrée dans la charte des Nations Unies. A plusieurs reprises au cours des dix dernières années, la communauté internationale a lancé des appels à la Croix-Rouge afin que soient apportés à certains de ses membres frappés par l'adversité, l'aide et le réconfort dont ils avaient besoin. Que ce soit à l'occasion de désastres ou de bouleversements politiques qui ont laissé des millions de personnes sans abri ni soutien, la réponse a toujours été la même : un « oui » instantané suivi d'un secours immédiat, pratique et désintéressé qui a permis de préserver la vie d'un grand nombre d'êtres humains.

¹ Journée internationale de la Croix-Rouge.

Pendant l'année qui fait l'objet de ce Rapport, le CICR a envoyé des observateurs aux principales conférences tenues à l'Office européen des Nations Unies, entre autres à la 22^{me} session du Conseil économique et social ¹, à la conférence pour l'élaboration d'une convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage ² et aux sessions du Conseil exécutif du Haut-Commissariat pour les réfugiés ³. Il a entretenu des relations efficaces avec l'Organisation Internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, l'Organisation Mondiale de la Santé et le Fonds international de secours à l'Enfance des Nations Unies. Il a aussi collaboré avec d'autres organisations, qu'elles soient de caractère gouvernemental ou non, notamment le Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes (CIME) et la Communauté européenne de Charbon et de l'Acier (CECA).

Au cours des dernières années, s'est développé tout un réseau d'organisations internationales qui se préoccupent des problèmes humanitaires et sociaux. L'assistance qu'elles peuvent apporter est reconnue officiellement par la charte des Nations Unies. Avec la plupart, le CICR a maintenu le contact en vue de contribuer à apporter à tous ceux qui souffrent, sans aucune discrimination, l'aide nécessaire.

¹ MM. F. Siordet, vice-président du CICR, et F. de Reynold.

² M. H. Coursier.

³ MM. R. Olgiati, membre du CICR et H. Beckh.